

AVENANT n°1

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE EMPRISE FONCIERE
DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION DE POTEAUX ET
ABRIBUS D'INFORMATIONS AUX ARRETS DU RESEAU DES TRANSPORTS COLLECTIFS**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois, situé 47 Avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS - représenté par Monsieur BERNARD Tony, Président, dûment habilité, par décision du conseil syndical n° 2024-XXX en date du 24/10/2024,

Désigné, ci-après dénommée « le SMTUT » ;

La Commune de Thiers situé 1 rue François Mitterrand 63300 THIERS - représentée par Monsieur Stéphane RODIER, Maire, dûment habilité, par décision du conseil municipal XXX en date du XXX,

Désignée ci-après-dénommée « Thiers » ;

La Commune de Courpière situé place de la cité administrative 63120 COURPIERE représentée par Monsieur Laurent CLIVILLE, Maire, dûment habilité, par décision du conseil municipal n° XXX, en date du XXX,

Désignée ci-après-dénommée « Courpière » ;

La Commune de Puy-Guillaume situé 1 place Jean-Jaurès 63290 PUY-GUILLAUME représentée par Monsieur Bernard VIGNAUD, Maire, dûment habilité, par décision du conseil municipal n° XXX, en date du XXX,

Désignée ci-après-dénommée « Puy-Guillaume » ;

La Commune de Châteldon situé rue des 7 carreaux 63290 CHÂTELDON représentée par Monsieur XXX, XXX, dûment habilité, par décision du conseil municipal, XXX, en date du XXX,

Désignée ci-après-dénommée « Châteldon » ;

La Commune de La Monnerie-Le-Montel situé 26 rue de la Mairie 63650 La Monnerie-Le-Montel représentée par Madame Chantal CHASSANG, Maire, dûment habilité, par décision du conseil municipal n° XXX en date du XXXX,
Désignée ci-après-dénommée « La Monnerie-Le-Montel » ;

La Commune de Lezoux situé place de la Mairie 63190 LEZOUX représentée par Monsieur Alain COSSON, Maire, dûment habilité, par décision du conseil municipal n° XXX en date du XXXX,
Désignée ci-après-dénommée « Lezoux » ;

La Commune de Paslières situé place de la Mairie 63290 PASLIERES représentée par Monsieur Patrick SAUZEDDE, Maire, dûment habilité, par décision du conseil municipal n° XXX en date du XXXX,
Désignée ci-après-dénommée « Paslières » ;

La Commune de Néronde-sur-Dore situé 6 route de Courpière représentée par Monsieur Michel GONIN, Maire, dûment habilité, par délibération du conseil municipal XXX en date du XXX,
Désignée ci-après-dénommée « Néronde-sur-Dore » ;

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, dont le siège social est situé 47, avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS, représentée par Monsieur XXXX, agissant en qualité de XXXX, dûment habilité, par décision du Conseil communautaire n° XXX en date du XXXX,
Désignée ci-après-dénommée « TDM » ;

PRÉAMBULE :

Le Syndicat Mixte des transports Urbains du Bassin Thiernois (SMTUT) est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial.

A ce titre, ce dernier a décidé la mise en place d'un réseau de transports collectifs sur son ressort territorial, sous forme de navettes urbaines régulières, d'un transport à la demande urbain et rural.

Cette offre de transport lancée en 2020 auprès des usagers couvre l'ensemble des 33 communes sur les intercommunalités de Thiers Dore et Montagne et Entre Dore et Allier (3 communes que sont Saint-Jean-d'Heurs, Peschadoires et Lezoux).

Afin de permettre la bonne exploitation du réseau, le SMTUT doit mettre en place du mobilier urbain sur les arrêts nécessaires à l'exploitation : implantation de poteaux et d'abribus d'informations sur le trottoir.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition, par les Communes, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, au SMTUT, d'un tènement foncier issu du Domaine public et privé dédié aux emprises foncières de 209 poteaux d'informations et 35 abribus du réseau et 46 cadres horaires, implantés sur le territoire communal et privé par le SMTUT et tel que le visuel type **en annexe 1**.

Le SMTUT prend en charge la totalité des frais d'installation et d'entretien en cas de sinistre de ces biens qui resteront la propriété du SMTUT pour l'exercice de sa compétence.

Le nettoyage et l'entretien autour des mobiliers étant à la charge des communes ou des privés concernés suivant l'implantation.

ARTICLE 2. DÉSIGNATION DU BIEN

Ces emprises foncières appartiennent au domaine public des communes et des communautés de communes listées ainsi qu'au domaine privé des établissements indiqués et sont situées conformément à **l'annexe 2** (listing des points d'arrêts avec géolocalisation et des arrêts associés).

ARTICLE 3. AUTORISATION

Les signataires autorisent le SMTUT à occuper les emprises foncières désignées à l'article 2 et à installer, sur chacune, poteaux et abribus d'informations dans le respect des dispositions d'urbanisme en vigueur et dans les conditions suivantes :

- Cette mise à disposition d'une partie du domaine public est accordée à titre précaire et révoquable ; elle ne relève pas de la législation applicable aux baux commerciaux ;
- Elle est accordée au SMTUT pour l'objet précité et ne peut être cédée ou transmise à un tiers sous quelque forme que ce soit ;
- La mise en place des poteaux et Abribus sont à la charge entière du SMTUT qui en est propriétaire ;
- Après en avoir informé les signataires, le SMTUT est autorisé à intervenir sur ces biens et, sous son contrôle et sous sa responsabilité, à réaliser toutes les modifications nécessaires, et ce, à ses frais exclusifs ;
- Hormis les informations relatives au réseau de transport, ces biens ne peuvent servir de support à affichage publicitaire ;
- En cas d'encombrement ou de gêne provoqués par les poteaux et abribus constatés par l'une ou l'autre des parties, ces derniers pourront être déplacés à proximité immédiate ; le ou les signataires proposeront alors d'autres sites susceptibles de les accueillir, précision faite que l'accord fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 4. RESPONSABILITÉS – GARANTIE

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de mobilité et de son rôle en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial, le SMTUT s'engage à garantir la responsabilité qui pourrait lui incomber en cas de dommages subis ou causés aux tiers pouvant survenir du fait de l'implantation des poteaux et abribus d'informations du réseau et de sorte que la responsabilité des signataires soit entièrement dérogée.

Le SMTUT devra faire son affaire personnelle des cas ci-dessus, et généralement de tous autres cas fortuits, sauf son recours contre qui de droit.

ARTICLE 5. CONDITIONS FINANCIERES

La convention d'occupation est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 6. DURÉE

L'autorisation d'occupation des emprises foncières désignées à l'article 2 est consentie pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} décembre 2024, soit jusqu'au 30 novembre 2039.

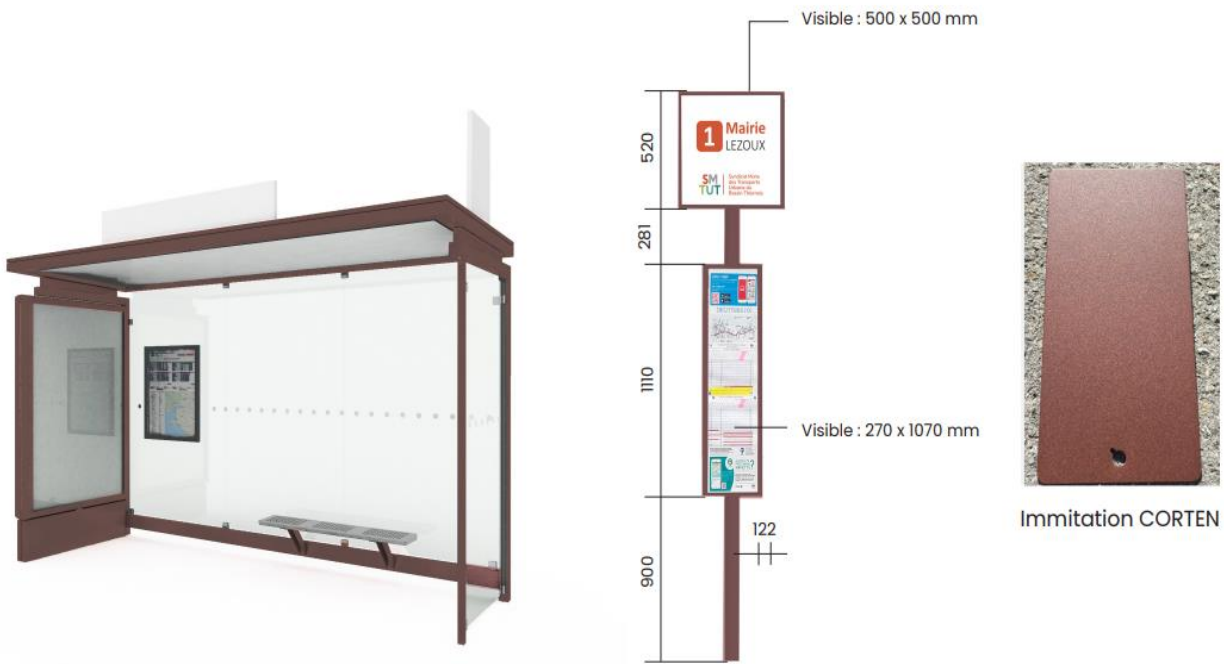
ARTICLE 7. RÉSILIATION

Chaque partie ne pourra dénoncer la convention que si le bien n'est plus affecté à l'exercice de la compétence précitée ou s'il s'avère qu'il est à l'origine d'un trouble à la sécurité publique ou pour tout autre motif d'intérêt général. Chacune des parties ne pourra alors prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 8. JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Annexe 1 – Visuel type des poteaux et abribus d’informations aux arrêts de bus



Panocolor - www.panocolor.fr

Couleur type acier Corten en accord avec Architecte Bâtiment de France

Annexe 2 – Listing des points d'arrêts concernés et géolocalisation

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID : 063-216304303-20240917-240917_8-DE



Commune	Arrêt	Poteau avec cadre horaire (affichage 3*A4)	Abribus nouveau avec cadre horaire et nom d'arrêt	Cadre horaire seul 1020*700 mm	Poteau ancien réseau à retirer	Avenant n°1	Latitude (indicatif)	Longitude (indicatif)
Saint-Rémy-sur-Durolle	Piscine	1	0	0	0		45,8896	3,5925
	Place de l'Eglise	1	0	1	0		45,8880	3,5916
	Ecole	2	0	0	0		45.8889	3.5955
	Avenue de la Gare	1	0	1	0		45.8888	3.5969
	Route de la Chaponnière	1	0	0	0		45.8979	3.6003
	Total Saint-Rémy	6	0	2	0			
	Stade / Collège	1	0	1	0		45,8689	3,5969
	Ancienne Gare	0	0	1	0		45,8698	3,6068
	Mairie	2	0	0	0		45,8707	3,6075
	Ecole Maison des Associations	1	0	1	0		45,8694	3,6039
	11 novembre	1	0	1	0		45,8713	3,6022
La Monnerie- le Montel	La Rivale / Collège	2	0	0	0		45,8737	3,5992
	Les Vieilles Lames	2	0	0	0		45,8707	3,6117
	Chantelauze	1	0	1	0	1 cadre horaire	45,8709	3,6231
	Pommier - Chansonnière	2	0	0	0	2 poteaux	45,8775	3,6261
	Racine 1 - Chailas	2	0	1	0	1 poteau	45,8776	3,6259
	Racine 2 – Chez Cotte	2	0	0	0		45,8809	3,6199
	Racine 3 - Le Mas	1	0	0	0		45,8852	3,6234
	Total la Monnerie	17	0	6	0			

Peschadoires	Pont de Dore Centre	1	0	1	0			
	Chemin de Bernard	2	0	0	0		45,8414	3,495
	Avenue de la Gare	2	0	0	0		45,8423	3,4936
	Chadeix	1	0	1	0		45.8458	3.5335
	Pont de Dore/Gare SNCF	0	0	0	0	Pas de cadre horaire (fourni par gare et connexion)	45.842819	3.4906
	Les Ravoux —Château d'eau	2	0	0	0		45,8373	3,4830
	La Tuilerie	2		0	0	2 poteaux	45,8346	3,4651
	Bourg	1	1	0	0		45,8276	3,4919
	Pezzaze	2	0	0	0		45,8293	3,4951
	Mignot	1	1	0	0		45,8341	3,5000
	Route de Maringues	1	1	0	0		45.8511	3.5444
	Route de Clermont	2	0	0	0		45,8367	3.4911
	La Poste	1	1	0	0		45,8376	3,4991
	Cité SNCF	0	1	0	0		45.837739	3.4905
	Total Peschadoires	18	5	2	0			
Lezoux	Teilhard de Chardin	1	0	0	0		45,8234	3,3833
	Saint-Jean Médiathèque	1	1	0	0		45,8237	3,3776
	Route de Lempty	2	0	0	0		45,826723	3,370793
	Clémenceau	2	0	0	0		45,8267	3,3707
	Mairie	1	0	1	0		45,8282	3,3787
Saint Taurin	2	0	0	0		45,8287	3,3806	

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 063-216304303-20240917-240917_8-DE25

	Le Lido	1	1	0	0			
	La Chambonne	2	0	0	0	1 poteau	45,8359	3,3864
	De Gaulle	2	0	0	0		45,8408	3,3904
	Parc d'Activités 1	1	0	0	0		45,8483	3,3946
	Parc d'Activités 2	1	0	0	0		45,8449	3,3953
	Les Graves-Salez	2	0	0	0		45,8315	3,3888
	Hermitage	0	0	2	0		45,831639	3,392954
	Limpentine	0	0	2	0		45,83189	3,400517
	Total Lezoux	18	2	5	0			
	Maison Blanche	0	0	2	0		45,82754	3,441153
	Total Saint- jean-Heurs	0	0	2	0			
Saint - Jean - d 'Heurs	Adrien Legay	1	1	0	0		45,8399	3,5160
	Audembron	2	0	0	2		45,8580	3,5464
	Avenue de la Première Armée	2	0	0	2		45,8513	3,5369
	Avenue du progrès	2	0	0	1		45,8485	3,5377
	Bellevue	2	0	0	2		45,8654	3,5841
	Béranger	1	1	0	1		45,8546	3,5426
	Bérénice	2	0	0	2		45,8597	3,5502
	Bon Repos	2	0	0	0		45,8442	3,5285
	Boulay	2	0	0	2		45,8610	3,5533
	Catharins	2	0	0	2		45,8632	3,5345
Thiers	Centre Commercial	0	1	0	1		45,8398	3,5093

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 063-216304303-20240917-240917_8-DE06

TDM/CCI	1	1	0	1			
Champ du Bail	2	0	0	0		45,8564	3,5089
Chantemerle Atrium	1	1	0	2		45,8472	3,53708
Médiathèque	0	0	1	2		45,8554	3,5485
Mairie	2	0	0	0	1 poteau	45,8571	3,5518
Conchette	1	0	0	0		45,8551	3,5478
Château-Gaillard	2	0	0	2		45,8642	3,5801
Chêne-Rond	2	0	0	2		45,8654	3,5885
Cizolles-Chemin de Pury	2	0	0	0		45,8456	3,5351
Côte de Pinon	2	0	0	2		45,8697	3,5314
Courty-Bost	±	0	±	0			
Creux de l'Enfer	2	0	0	2		45,8498	3,5490
Croix Blanche	1	1	0	1		45,8429	3,5156
Daguerre	2	0	0	2		45,8499	3,5491
Droits de l'Homme	1	1	0	1		45,8573	3,5498
Ecole de Musique	2	0	0	2		45,8572	3,5452
Ecole du Fau	2	0	0	2		45,8595	3,5172
Ecole du Moutier	2	0	0	2		45.8966	3.4776
Eglise du Moutier	1	1	0	2		45,8513	3,5443
Emile Zola	1	1	0	0		45,8458	3,5335
Ernest Grange	2	0	0	2		45,8595	3,5433
Espace	2	0	0	1		45.8657	3.5887
Etats-Unis	2	0	0	2		45,8582	3,5432

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 063-216304303-20240917-240917_8-DE66

Felet -Pradoux	2	0	0	1			
Felet -Collangeau	1	0	0	0	1 poteau à enlever (terminus)	45,8549	3,5032
Felet-Sablère	2	0	0	0	1 poteau	45,8583	3,5002
Gardelle	1	0	1	1		45,8537	3,5315
Gendarmerie	1	1	0	0		45,8449	3,5055
Geoffroy	2	0	0	1		45,8421	3,5126
Germaine Tillon	0	0	2	0		45,8470	3,5279
Jean Mince	1	1	0	1		45,8606	3,5367
Hôpital	1	1	0	0		45,8561	3,5207
Iloa Camping	1	0	0	0		45.8710	3.4843
Iloa Piscine	1	0	0	0		45,8708	3,4838
Jean Moulin	1	0	1	1		45,8606	3,5367
Le Moutier	0	0	2	0		45,8498	3,5373
Lycée Jean Zay	0	1	0	1		45,8647	3,5308
Jaiffours	1	0	0	1		45.8315	3.3920
La Croix	1	0	0	1		45,8395	3,545516
La Feuille	1	1	0	2	1 abribus remplace 1 poteau	45,8744	3,5390
Chemin du Pré-paradis	2	0	0	2		45,8724	3,5403
La Roche	1	0	0	1		45,8397	3,547909
La Roche Noire	2	0	0	2		45,8644	3,5744
La Russie	1	1	0	1		45,8592	3,5395

La Sapine	1	0	1	1			
Le Belvédère	2	0	0	2		45,8499	3,5529
Le Fau	1	0	1	1		45,8553	3,5137
Le Grand Tournant	2	0	0	2		45,8645 45,8658	3,5684 3,5685
Le Nohat	2	0	1	1		45,8576	3,5145
Le Ronchet	1	0	1	1		45,8740	3,5310
Les 3 bancs	2	0	0	2		45,8627	3,5595
Les Belins	1	0	1	1		45,8465	3,5498
Les Garniers	0	0	1	1		45,8282	3,5371
Les Girodons	2	0	0	2		45,8759	3,5380
Les Gravier	4	0	0	4		45,8652 45,8650	3,5339 3,5343
Paillettes	2	0	0	2		45,8561	3,5527
Les Salomons	2	0	0	2		45,8730	3,5330
Maison des sports	1	1	0	0		45,8426	3,5227
Martinets	2	0	0	2		45,8666	3,5903
Matussières	1	1	0	0		45,8394	3,5115
Montagnier	1	1	0	1		45,8457	3,5240
Montmillant	2	0	0	2		45.8268	3.4870
Musée	1	0	0	1		45.8295	3.4954
Office du Tourisme	1	0	0	0		45.8426	3.4927
Place de la Mutualité	2	0	0	2		45,8569	3,5471
Peupliers	1	1	0	1		45,8435	3,5254

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 063-216304303-20240917-240917_8-DE29

Pont Bas	2	0	0	2			
Pontel	1	1	0	0		45,8620	3,5398
Pont de Seychalles	1	1	0	2		45,8520	3,5511
Pont du Navire	2	0	0	2		45,8513	3,5417
Pont Saint-Roch	2	0	0	2		45,8579	3,5527
Pré de la Foire	2	0	0	2		45,8506	3,5395
Robinson	1	0	1	1	1 abribus enlevé (mobiliier bois gardé)	45,8574	3,5357
Rouget de l'Isle	1	0	0	1		45.8398	3.5156
Rond-point du Chambon	0	0	2	0		45,8454	3,5055
Rond-point de Felet	2	0	0	0		45,8552	3,5082
Route des rivières	2	0	0	0		45,8475	3,5295
Route de Dorat	0	1	0	0		45,90	3,5159
Rue de Lyon	2	0	0	2		45,8594	3,5499
Rue de Paris	2	0	0	2		45,8602	3,5458
Val de Dore	2	0	1	2		45,8456	3,5329
Tamier/Parc des Sports	1	1	0	1		45,8445	3,5202
Trois Villes	2	0	0	2		45,8553	3,5273
Vidalie	1	0	1	1		45.8465	3.5499
Zammenhof	1	0	0	1		45,8531	3,553
TOTAL Thiers	137	23	18	116			

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 063-216304303-20240917-240917_8-DE

Courpière	Prairie Montel	0	1	0	0			
	Industrie	2	0	0	0	2 poteaux	45,7502	3,5399
	Lachamp	2	0	0	0	2 poteaux	45,7538	3,5432
	Gare SNCF	0	0	1	0	1 cadre horaire	45,7577	3,5440
	Libération	1	0	0	0	1 poteau	45,7555	3,5391
	Avenue de Thiers	2	0	0	0	2 poteaux	45,7606	3,5396
	Total Courpière	7	1	1	0			
Puy-Guillaume	Les Places/le Pas	0	0	1	0	1 cadre horaire	45,9693	3,5168
	Bouchauds	1	1	0	0	1 abribus et 1 poteau	45,9632	3,4815
	Résidence Michel Charasse	1	1	0	0	1 abribus et 1 poteau	45,9646	3,4763
	Puy-Guillaume Centre	1	1	0	0	1 abribus et 1 poteau	45,9640	3,4743
	Verrerie	1	0	0	0	1 poteau	45,9581	3,4751
	Zone de l'Ache	1	0	1	0	1 poteau et 1 cadre horaire	45,9503	3,4805
	Puy-Guillaume	5	3	2	0			
	Châteldon	Châteldon Centre	0	1	0	0	1 abribus	45,9778
Les Places/le Pas		1	0	0	0	1 poteau	45,9677	3,5170
Total Châteldon		1	1	0	0			
Néronde -sur-Dore	Néronde Mairie	0	0	2	0	2 cadres horaire	45,7989	3,5204
	Néronde la Brousse	0	0	2	0	2 cadres horaire	45,7945	3,5237
	Total Néronde-sur-Dore	0	0	4	0			

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 063-216304303-20240917-240917_8-DE

Paslières	La Croix Saint-Bonnet	0	0	2	0	2 cadres horaire	45,9276	3,4990
	La Chaupriade	0	0	2	0	2 cadres horaire	45,9048	3,5183
	Total Paslières	0	0	4	0			

Communes	Poteaux	Abribus	Cadres horaires seul	Poteaux à retirer
Saint-Rémy-sur Durolle	6	0	2	0
La Monnerie-le Montel	17	0	6	0
Peschadoires	18	5	2	0
Lezoux	18	2	5	0
Saint-Jean-d'Heurs	0	0	2	0
Thiers	137	23	18	116
Courpière	7	1	1	0
Puy-Guillaume	5	3	2	0
Chateldon	1	1	0	0
Néronde-sur-Dore	0	0	4	0
Paslières	0	0	4	0
TOTAL	208	35	46	116